



Comment contester un p.v.

Par **gregory**, le **22/05/2011** à **17:36**

Bonjour,rnrnMon ex employeur m'obligeait de prendre la voiture de l'entreprise qui n'avait pas tous ses papiers en règles au risque de me licencier. Lors d'un controle j'ai été verbalisé pour ce véhicule, à noter : absence de l'attestation d'assurance , problème de retroviseur et bien d'autres encore. Mais le jour meme de la verbalisation, j'ai donné tous les P.V à mon ex-employeur qui devrait faire le necessaire pour régulariser la situation.rnUn an après, je me retrouve avec 4 P.V. de 375euros à payerrnQue dois je faire ? J'ai signalé à OMP et à mon ex employeur, et jattends toujours la réponsernMerci de m'aider

Par **Tisuisse**, le **22/05/2011** à **19:26**

Bo,jour,rnrnVous auriez dû, à cette époque, contester chacun des PV directement auprès de l'OMP car, n'étant ni propriétaire du véhicule ni titulaire de la carte grise, vous auriez dû dénoncer votre patron.rnrnMaintenant, il ne vous reste que la solution juridique : prendre un avocat spécialisé en droit routier et saisir directement le greffa du tribunal afin de poursuivre votre ex-patron.

Par **gregory**, le **23/05/2011** à **08:34**

J'avais confiance en ex employeur quand il m'a dit qu'il va régler tous ces PV dans l'immédiat.rnAujourd'hui, je me sens démuni car les PV qui me sont retournés, je peine à vivre avec le smic et je ne vois pas comment les régler et je suppose que pour un avocat il faudra payer, je ne sais pas, je me sens trahi. Merci beaucoup pour m'avoir éclairer, j'en prends note.

Mais si seulement il y avait d'autres issus.

Par **Tisuisse**, le **23/05/2011** à **08:36**

En fonction de vos revenus, vous pouvez avoir droit à l'aide juridictionnelle totale ou partielle
=> infos et dossier à retirer au greffe du tribunal.

Par **gregory**, le **23/05/2011** à **10:44**

Merci pour cet info. Je vais faire marcher mes droits et je vous tiendrai au courant, merci encore